

Compte rendu de la séance du 29 juin 2021

Délibérations du conseil:

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°1 (DE 2021 032)

Le Maire explique au conseil municipal :

- qu'une erreur de report en fonctionnement (002) nécessite les corrections budgétaires ci-après aux prévisions de l'exercice 2021,
- qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des prévisions en dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice 2021 et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté		13 588,00
621/012	Personnel extérieur au service	3 588,00	
672	Reversement excédent collectivité rattachement	10 000,00	
Total		13 588,00	13 588,00

Le Maire invite le conseil municipal à approuver les décisions modificatives ci-dessus exposées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VOTE les corrections budgétaires sur le budget du Transport scolaire 2021 en section de fonctionnement indiquées ci-dessus.

11301 BUDGET PRINCIPAL 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°1 (DE 2021 034)

Le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des prévisions en dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice 2021 et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6232	Fêtes et cérémonies	2 588,00	
6574	Subventions fonctionnement associations	11 000,00	
70872	Remboursement frais B.A. et régies		3 588,00
7551	Excédent des BA		10 000,00
Total		13 588,00	13 588,00

Le Maire invite le conseil municipal à approuver les décisions modificatives ci-dessus exposées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VOTE les corrections budgétaires sur le budget principal 2021, en section de fonctionnement indiquées ci-dessus.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION - BUDGET PRINCIPAL 2021 (DE 2021 036)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association « Comité des Fêtes » sur crédits budgétaires votés au Budget 2021 au chapitre 65 article 6574. Le montant des crédits disponibles s'élève à 10 000,00 €.

Il propose l'affectation suivante :

ASSOCIATIONS	Subvention 2020
Comité des fêtes - fête votive 2021	6 000,00
Subvention déjà attribuée	0,00
Total attribué au 29/06/2021	6 000,00
Divers sur délibération pour rappel	4 000,00
TOTAL	10 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention au Comité des Fêtes de Revset du Bion s'élevant à 6 000,00 € sur les crédits budgétaires votés au budget 2021 ;

DIT que les 4 000,00 € restant inscrits au 6574 seront attribués sur délibération au cours de l'exercice 2021 ;

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer le virement correspondants et l'**AUTORISE** à signer tous les documents conséquents à cette décision.

REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DE LA COMMUNE DE REVEST DU BION : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET RESEAU DE CHALEUR - RENOUELEMENT DE CONTRAT (DE 2021 037)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- l'exploitation et la maintenance générale des installations de chauffage au lieudit «La Tour », doivent faire l'objet d'un nouveau contrat pour les saisons de chauffe 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 ;
- Les installations et matériels devant faire l'objet d'un nouveau contrat, se composent ainsi :
 - **1 Chaufferie centrale :**
2 Chaudières bois de « 110 » kW chacune – marque : « Lindner Sommerauer » - Modèle : « SL110T- 4 R »
Installations hydrauliques, régulations, sécurités, GTC...
 - **1 Réseau de chaleur :**
 - o Longueur : « 350 » ml environ – Régulation : « en chaufferie – température constate » »
- Matériau : « Acier – Polyéthylène »
 - o Réseaux de chaleur et bâtiments raccordés :
 - . un réseau desservant 9 logements H2P (plancher chauffant)
 - . un réseau desservant la crèche multi-accueil « la ruche », établissement communautaire,
 - . un réseau desservant 4 logements communaux (plancher chauffant)
 - . un réseau desservant la sous-station de l'atelier menuiserie (plancher chauffant + radiateurs)

Le périmètre du marché de maintenance porte sur la chaufferie et le réseau de chaleur jusqu'en limite de bâtiments.

M. le Maire rappelle que le contrat à intervenir a pour objet une prestation de maintenance préventive et de dépannage, les surveillance et maintenance primaires étant réalisées par les agents communaux, et précise que la société DMC services à Château-Arnoux a fait une proposition de renouvellement pour les 3 saisons de chauffe à venir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition de renouvellement concernant la maintenance des installations suivantes : chaufferie bois et réseau de chaleur au lieudit « la Tour », faite par la société DMC Services à Château-Arnoux, pour 3 saisons de chauffe 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 ;

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire, en particulier le contrat de maintenance à intervenir.

INSTALLATION DES FORAINS - FÊTE VOTIVE 2021 - TARIF DES DROITS DE PLACE (DE 2021 038)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de préciser le droit d'occuper temporairement le domaine public par les forains lors de la fête votive annuelle et propose que leur installation soit soumise à la perception d'un droit de place.

M. le Maire précise que la régie des droits de place existante est étendue à l'installation des forains pour la fête votive annuelle. Outre le montant du droit d'occuper temporairement le domaine public, sont incluses des prestations annexes telles que la fourniture d'eau et d'électricité, le nettoyage des déchets.

M. le Maire propose de fixer :

- annuellement par délibération, cette tarification ;
- les droits de place pour la fête votive 2021 comme suit et compte tenu des demandes d'installation reçues au 29/06/2021 :

Nom	Type	Surface	Montant proposé
FREYER -	Confiserie	45 m ²	110,00
INGHILLERI	Brazilia	50 m ²	110,00
INGHILLERI	Tir	35 m ²	40,00
MICHELET	Manège Lutin	25 m ²	90,00
MICHELET	Pêche canards	18 m ²	40,00
TAGLIONE	Tir aux ballons	11 m ²	40,00
BOUCHARD	Grand scooter	300 m ²	250,00

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de tarification des droits de place et annexes pour l'installation des forains, et en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs ci-dessus proposés à percevoir par la régie des droits de place étendue l'installation des forains pour la fête votive 2021.

AUTORISE le versement des droits de place perçus correspondant à la liste détaillée ci-dessus ;

CHARGE M. le Maire de procéder au versement correspondant aux encaissements, à l'association « Comité des Fêtes »

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - COMMUNE DE REVEST DU BION / ENEDIS (DE 2021 039)

M. le Maire expose au conseil Municipal le projet de ENEDIS concernant la création d'un poste de transformation de distribution publique, installation remplaçant celle existante située à l'entrée du village côté Sault en bordure du CD 950.

Cette construction projetée occupera une petite partie du terrain communal cadastré section C n°922 (contenance 9099 m²), pour une superficie 25 m². (cf plan annexé à la présente délibération).

Monsieur le Maire donne lecture de la convention définissant les termes de la mise à disposition réservant à ENEDIS l'emplacement pour la création du poste de transformation de courant électrique ORATOIRE 04163P3103.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition du terrain d'une superficie de 25 m², situé Avenue des Aires et faisant partie de l'unité foncière cadastrée section C n° 922 ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir et tout autre document s'y rapportant.